

En devenant adhérent à l'association, vous soutenez son objet, ses valeurs, ses missions. Vous serez invité à chaque Assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, vous aurez le droit de vote lors de ces assemblées et vous pourrez postuler pour devenir membre du Conseil d'administration.

Montant de l'adhésion :

Date :

**Paiement :**

Chèque

Virement / Mandat\*

Nom :

Prénom :

Structure :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

### Vous souhaitez :

Etre adhérent

Participer aux conseils de proximité

Devenir bénévole actif

Vos souhaits ?

Vos compétences à mettre au profit de l'association ?

Votre temps disponible ?

**Merci de retourner ce bulletin accompagné de votre règlement à l'antenne de votre département.**

\*RIB : CREDITCOOP MERIADECK - IBAN : FR76 4255 9100 0008 0127 7906 733

Le montant de l'adhésion est fixé par le Conseil d'Administration de l'Ireps Nouvelle-Aquitaine pour l'année civile. Cette somme n'est en aucun cas remboursable.

Le tarif en vigueur est le suivant : **10 euros**